



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vallabrix, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard RIEU, Maire.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, A-M IGNACE-SANGUIN, M-H VAUX, M. BOUCRY-FRANMERY et Messieurs B.RIEU, L. FRANÇOIS, D. FRANÇOIS, V. MARTINEZ,

Représentés : T. EVEILLEAU (Procuration à B.RIEU)

Absents : V. BECAMEL, C. GASSIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O. PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 3 juillet 2020

2020- 27 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 9 JUIN 2020 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 9 juin 2020 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 9 juin 2020 et ses délibérations.

2020-28- COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Madame Odile PERNIN-VIDAL, 1^{ère} adjointe, est élue Présidente à l'unanimité

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

*Recettes de fonctionnement	483 767.88 €
*Dépenses de fonctionnement	378 572.39 €
*Excédent reporté de 2018	481 902.45 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2019	587 097.94 €

*Recettes d'investissement	340 418.86 €
*Dépenses d'investissement	813 971.40 €
*Excédent reporté de 2018	67 262.62 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	406 289.92 €

Voté à l'unanimité



2020-29- COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Madame Odile PERNIN-VIDAL, 1^{ère} adjointe, est élue Présidente à l'unanimité

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

*Recettes de fonctionnement	139 305.04 €
*Dépenses de fonctionnement	111 979.97 €
*Excédent reporté de 2018	143 200.88 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2019	170 525.95 €

*Recettes d'investissement	78 291.25 €
*Dépenses d'investissement	55 911.59 €
*Déficit reporté de 2018	22 766.80 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	387.14 €

Voté à l'unanimité

2020-30- COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ZAC

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Madame Odile PERNIN-VIDAL, 1^{ère} adjointe, est élue Présidente à l'unanimité

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 dont les résultats peuvent se résumer comme suit

Aucune écriture durant l'exercice 2019, nous avons donc les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	95 750.56 €
Dépenses d'Investissement	118 494.72 €
DEFICIT D'EXPLOITATION 2019	22 744.16 €

Voté à l'unanimité

2020-31- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement de la commission communale des impôts directs ainsi que son fonctionnement. Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée : du maire, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6



commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal établit la liste des contribuables au nombre de 24 personnes, à soumettre au directeur départemental des Finances Publiques.

2020-32- DESIGNATION CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRES DU CAUE DU GARD

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cet organisme assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages. De plus, le CAUE du Gard souhaite aller plus loin en associant chaque commune gardoise à son action, à travers la désignation par chaque conseil municipal d'un correspondant CAUE.

Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, désigne Me Odile PERNIN-VIDAL comme correspondante de la commune auprès du CAUE du Gard.

2020-33- DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'en vue de l'élection des sénateurs, les conseils municipaux doivent procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants. Pour la commune de Vallabrix, il faut désigner un délégué titulaire et trois suppléants.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Bernard RIEU

Délégués suppléants : Didier FRANÇOIS, Laurent FRANÇOIS et Virginie BECAMEL

2020-34- PROJET BOUYER PRESENTATION

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le permis d'aménager que vient de déposer la société HECTARE. Il présente les différents plans et demandes de modification qui ont été envoyées à la société HECTARE. Celle-ci s'est engagée à les prendre en compte.

Le projet reçoit l'approbation des conseillers municipaux présents.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Organisation du marché nocturne le 15 juillet 2020

Le marché nocturne, premier de la saison 2020, se déroulera le mercredi 15 juillet prochain.

Un protocole est mis en place, en collaboration avec le Comité de Promotion Agricole d'Uzès. Finalisation de l'implantation

❖ Réflexion sur l'implantation d'un parc photovoltaïque

La construction d'un parc semble intéressante pour les membres du conseil municipal présents. La réflexion sera poursuivie pour en prévoir la réalisation. L'idée d'une étude sur la biodiversité dans la commune est également retenue.

La séance est levée à 20 heures 30.